

Rapport de la Commission de Surveillance des Opérations Électorales

Élection 2020 des postes de Président, Secrétaire & Trésorier Comité Directeur du CRTAO

(Version 1.0 du 21 novembre 2020)

Ce rapport est rédigé et validé par la Commission Électorale désignée pour contrôler le bon déroulement des élections du CRTAO 2020, première élection basée sur une plateforme électronique BELENIOS sur la période du **19 novembre 19h00 au 21 novembre 19h00**.

1 - Synthèse des Résultats

La Commission Électorale valide l'ensemble des résultats.

Il y a eu **27** bulletins valablement exprimés dans l'urne sur les 27 possibles soit un taux de participation de **100%**

→ Liste des candidats au poste de Président :

M RAMI Didier	14 voix → ELU
M ALLASIO Lionel	8 Voix
M CABREIRA Armando	4 voix
Vote blanc	1 voix

→ Liste des candidats au poste de Secrétaire :

Mme GALLET Gisèle	25 voix → ELUE
Vote blanc	2 voix

→ Liste des candidats au poste de Trésorier :

M DENHEZ Vincent	25 voix -> ELU
Vote blanc	2 voix

2 – Composition de la Commission Électorale (C.E.)

La Commission Électorale est composée de 5 membres validés par la réunion du Comité Directeur du 3 novembre 2020 :

Gilles BEAUBRAS (Président de cette commission, président du club de Lunel, expérience dans plusieurs élections électroniques dans le monde professionnel),

Claude CANGELOSI (membre du CD31, entraîneur à Balma, consultant en Sécurité Informatique)

Lionel GAIGNEC (archer club Le Cres, informaticien de métier)

Jean-Luc MISSET (Président CD30, arbitre, entraîneur, retraité Marine Nationale)

Jean-Christophe PELLEGRINATO (Secrétaire CD30, membre bureau Arc Club Nîmes, chimiste).

3 – Plateforme informatique de vote

La plateforme BELENIOS choisie est libre et gratuite. Il s'agit d'une plateforme développée par un groupe de chercheurs français (CNRS et INRIA). Elle est opérationnelle "en l'état" avec ses propres contraintes de disponibilité.

La CNIL a émis ses dernières recommandations sur l'organisation d'élections électroniques au journal officiel du 21 juin 2019. Elles définissent 3 niveaux de sécurité suivant l'enjeu du scrutin, et les objectifs de sécurité à réaliser pour chaque niveau. La CNIL a également mis en ligne une fiche pratique qui propose une grille d'analyse permettant d'évaluer le niveau de sécurité requis, ainsi que des moyens concrets pour réaliser les objectifs de sécurité des recommandations.

L'organisation de cette élection électronique s'est faite dans le respect du règlement général sur la protection des données (RGPD).

4 – Incident technique

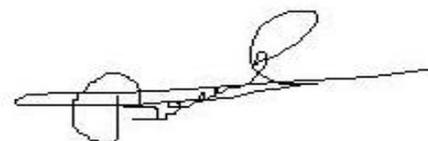
Le 19 novembre Suite à un problème technique survenu lors du dépouillement de cette élection, nous avons relancé une nouvelle élection qui s'est déroulé du 19 au 21 novembre. Le dépouillement de celle-ci n'a posé aucun problème.

5 – Conclusion

La Commission Électorale valide l'ensemble des résultats.

Le Président de la Commission Électorale.

Gilles BEAUBRAS

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gilles Beaubras', written over a horizontal line.